

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Melamine
Nom commercial	: MelaminebyOCITM GPH MelaminebyOCITM GPH LD MelaminebyOCITM SLP Melafine®
Nom IUPAC	: 1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine
n° CAS	: 108-78-1
Formule brute	: C ₃ H ₆ N ₆
Synonymes	: Cyanuramide; Cyanurotriamide; 2,4,6-Triamino-s-triazine

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	: Utilisation industrielle, Poudre blanche cristalline, utilisée dans les produits hautesperformances tels que les panneaux à base de bois, les stratifiés, les revêtements, les poudres de moulage, les plastifiants pour béton et les retardateurs de flamme.
Restrictions d'emploi	: Ajout aux produits alimentaires humains ou animaux

1.3. Fournisseur

Fournisseur

OCI Nitrogen B.V.
1 Poststraat
Sittard, 6135 KR
The Netherlands
T +31 (0) 46 7020205
info.melamine@ocinitrogen.com - www.ocinitrogen.com

Fournisseur

OCI Melamine Americas, Inc.
C/O Advanced Louisiana Logistics
501 Louisiana Avenue, Suite 201
Baton Rouge, LA 70802
USA
T +1 (225) 685 30 20 / 685 30 37 - F +1 (225) 685 30 03

Fournisseur

OCI Trading Shanghai
17N, Feizhou Guoji Building
No. 899 Lingling Road
Shanghai, 200030
China
T +86 (0)21 64415441 - F +86 (0)21 64415440

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Chemtrec: +1-800-424-9300 (24/7) & Alert & Care Centre Chemelot (Geleen, The Netherlands): +31 (0) 46 4765555 (24/7)
------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Susceptible de nuire à la fertilité

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

Susceptible de nuire à la fertilité

Conseils de prudence (GHS CA) :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : Melamine
n° CAS : 108-78-1
Numéro CE : 203-615-4

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification (GHS CA)
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine	Cyanuramide; Cyanurotriamide; 2,4,6-Triamino-s-triazine	n° CAS: 108-78-1	100	Repr. 2, H361

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Oter tout vêtement ou chaussure souillés.

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Consulter un expert.
----------------------------------	--

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Le produit n'est pas inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Amines, Oxydes d'azote, Ammoniac, Cyanure d'hydrogène > 600°C.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les poussières. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
---	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Éviter toute formation de poussière. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Eliminer les déchets de produit ou récipients usagés conformément aux réglementations locales. Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de: Rayons directs du soleil, Oxydants.
- Matières incompatibles : Oxydants puissants.
- Lieu de stockage : (1) Ne pas empiler les conteneurs souples de plus de 1000 kg. Ne pas empiler plus de deux conteneurs souples pesant au maximum 1000 kg, en raison des risques de déchirures. (2) La mélamine d'OCI SLP (Melamine by OCI SLP) ne doit pas être empilée.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)

Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Notations et remarques	IARC group 2B carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Minimiser l'exposition grâce à des mesures telles que les systèmes fermés, les installations dédiées et un système général/local adéquat de ventilation par aspiration.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lorsque cette substance/ce produit est utilisé(e) dans un mélange, consultez votre hygiéniste industriel pour adapter l'équipement de protection individuelle aux propriétés (dangers) du mélange.

Protection des mains:				
Gants de protection résistants aux produits chimiques. Efficacité d'au moins : 80%. Pour augmenter l'efficacité des gants, d'autres bonnes pratiques sont nécessaires, p. ex. organisation de formations ou encadrement par les managers opérationnels.				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc chloroprène (CR), Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5	
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Gants de protection	Fluoroélastomère (FKM)	6 (> 480 minutes)	0.4	
---------------------	------------------------	-------------------	-----	--

Protection oculaire:		
Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité avec protections latérales	Poussières	

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Type
Vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:		
En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre:		
Appareil	Type de filtre	Condition
Masque antipoussière	Type P2	Protection contre les poussières

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre cristalline.
Couleur	: Blanc
Odeur	: Inodore Ammoniacale légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,8 – 9,5 (10% aqueous suspension)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Masse moléculaire	: 126,12 g/mol
Point de fusion	: 354 °C (avec vaporisation)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: > 280 °C Se décompose
Point d'éclair	: > 280 °C (coupe fermée)
Température d'auto-inflammation	: > 500 °C
Température de décomposition	: > 280 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: < 0,02 kPa (20°C)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 4,34 (air = 1)
Densité relative	: 1,57 (20°C)
Masse volumique	: 1,57 g/cm ³
Solubilité	: Peu soluble. Eau: 0,348 g/100ml (20°C)

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -1,14 (25°C)
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Disponible sur demande

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Température d'inflammation: ≥ 658 °C / 1216.4 °F.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Matières incompatibles	: Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. La décomposition thermique génère: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Amines, Ammoniac, Cyanure d'hydrogène > 600°C.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
DL50 orale rat	3161 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 5,19 mg/l/4h (méthode OCDE 403)
ATE CA (oral)	3161 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7,8 – 9,5 (10% aqueous suspension)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
pH	Solution aqueuse

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 7,8 – 9,5 (10% aqueous suspension)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
pH	Solution aqueuse

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Cancérogénicité : Non classé
Dans les études d'alimentation chez le rat et la souris, des carcinomes de cellules transitoires ont été observés dans la vessie urinaire uniquement chez les rats mâles et seulement avec de fortes doses de mélamine dans l'alimentation. Aucun carcinome n'a été trouvé chez les rats femelles ou chez les souris quel que soit leur sexe. Il n'y a aucune preuve que la mélamine puisse causer le cancer chez l'homme.
Bien que l'exposition à des niveaux élevés de mélamine puisse causer des calculs rénaux chez l'homme, il n'y a pas de preuves qu'un cancer puisse se développer en raison de l'exposition à la mélamine.

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
LOAEL, Chronique, oral, rat	mg/kg kw /jour
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité.

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
NOAEL (animal/mâle, F1)	89 mg/kg de poids corporel Fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	72 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

Melamine (108-78-1)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets après inhalation : Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Melamine (108-78-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,14 (25°C)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
CL50 poisson 1	> 3000 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	200 mg/l Daphnia magna

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
CE50 96h - Algues [1]	325 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	≥ 5,1 mg/l Pimephales promelas (36d)
NOEC chronique crustacé	≥ 11 mg/l (21d) Daphnia magna
NOEC chronique algues	98 mg/l Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, micro-organismes	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable. N'est pas intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Melamine (108-78-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,14 (25°C)
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
FBC poissons 1	< 3,8 l/kg

12.4. Mobilité dans le sol

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,13 Relation quantitative structure-activité (QSAR)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: Transportation of Dangerous Goods / Department of Transport / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 22-11-2022

Remplace la fiche : 30-09-2020

Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Veiller à ce que le personnel soit informé et ou formé sur la nature de l'exposition et les principales mesures pour minimiser l'exposition.

Abréviations et acronymes:

PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

Melamine

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Abréviations et acronymes:	
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
DNEL	Dose dérivée sans effet
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
CE50	Concentration médiane effective
NOEC	Concentration sans effet observé
FBC	Facteur de bioconcentration
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
Numéro CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
STP	Station d'épuration
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
NOAEL	Dose sans effet nocif observé

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.